



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 31 octobre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	25/10/2012
Affichage	25/10/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : URBANISME 6

**OBJET : CENTRE
EUROPEEN DE
FORMATION AUX METIERS
D'ART DU BATIMENT ET
AUX METIERS LIES AU
TOURISME – DEMANDE DE
SUBVENTIONS.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
CODURI Laetitia pouvoir à MARCHELLO Marie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Vu les délibérations du conseil municipal n° 83-09 en date du 15 juin 2009 approuvant le contrat de redynamisation des sites de défense ; n° 2010-124 du 29 avril 2010 approuvant l'avenant n°1 au CRSD ; n° DEL 2012.03.21/053 du 21 mars 2012 approuvant l'avenant n°2 au CRSD ;

Vu les délibérations du conseil municipal n° 2012.05.30/130 du 30 mai 2012 et n° 2012.07.04/164 du 04 juillet 2012 approuvant le financement de la première phase de l'étude de faisabilité ;

Considérant que la fiche 4 dudit contrat de redynamisation préconise, dans le cadre de la sauvegarde et de la réhabilitation des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, la mise en place d'une étude de faisabilité pour un « centre européen de formation aux métiers d'art, du bâtiment et du tourisme » ;

Considérant que les travaux bâtimentaires, à réaliser par les seules entreprises agréées Monuments Historiques, constituent un vivier d'emploi important en main d'œuvre spécifique formée aux métiers d'art du bâtiment (tailleurs de pierre, maçons, couvreurs, charpentiers...) ; que préoccupée par la transmission du patrimoine aux générations futures, la commune de Briançon constitue une destination touristique qui nécessite l'intervention de professionnels formés ;

Considérant que pour dynamiser et diversifier l'activité de la Cité Vauban il y a lieu de favoriser l'implantation d'artisans d'art et par conséquent de permettre l'émergence d'un pôle de compétences lié à ces métiers ;

Considérant que la commune a pour objectif d'inscrire son développement dans la maîtrise énergétique et que le site de Briançon peut être un lieu approprié pour l'implantation de formations spécifiques au secteur de l'éco-construction ;

Considérant que les professionnels des sports de montagne peuvent trouver dans les métiers sur corde une diversification intéressante de leurs activités et que ces métiers nécessitent des formations adaptées ;

La commune de Briançon souhaite réaliser une étude de faisabilité pour un « centre de formation aux métiers d'art, du bâtiment et du tourisme » dont le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Etudes et travaux	65 000,00 €	ETAT- FNADT	20 000,00 €	30,77%
		CONSEIL REGIONAL PACA	20 000,00 €	30,77%
		CONSEIL GENERAL 05	20 000,00 €	30,77%
		AUTOFINANCEMENT	5 000,00 €	7,69%
TOTAL DEPENSES HT	65 000,00 €	TOTAL RECETTES	65 000,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- De solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 07 NOV. 2012

PUBLIÉ LE 07 NOV. 2012

NOTIFIÉ LE 08 NOV. 2012